L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 72 RUE DESCHAMPTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 18 AVRIL.

PHARMACIE A LA BAIE St-LOUIS.—Nous appelons l'attention sur l'annonce que publie aujourd'hui dans l'*Abeille* M. Edgar Deléry, pharmacien à la Baie St-Louis. Il ne tient que des médicaments de choix, parfaitement purs, frais et authentiques, provenant des premières maisons du Nord et d'Europe. Les touristes qui vont passer l'été à la Baie n'ont donc nul besoin de se munir de médicamentsa. M. Deléry a aussi un bel assortiment de parfumerie fine, de cigares de la Havane et du pays, cigarettes, tabac à fumer, &c. Ses prix sont très modérés.

MARCHANDISES AVARIÉES. — On verra plus loin que M. D. H. Holmes, rue du Canal 155 et rue Bourbon 15, annonce qu'il offrira en vente à partir de demain lundi, pour les dames et les messieurs, un assortiment de mouchoirs de poche en toile de batiste légèrement avarié. Il est inutile d'ajouter que ces articles seront vendus à bon marché. C'est toujours ce qui arrive en pareil cas.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.—Nous appelons l'attention des dames sur l'annonce de M. B. Sombre, au coin des rues St-Louis et Royale, qui a à vendre un magnifique stock de gants, éventails, parasols, corsets français, bas, parfumeries et aussi des articles pour hommes, tels que chemises, gilets de peaux, caleçons, foulards et cravats pour enfants. Toutes ces marchandises sont offertes à des prix d'une modicité extrême.

MARCHANDISES BLANCHES. — Nos dames veulent voir un bel assortiment de marchandises blanches, nous les engageons à visiter les deux établissements Danziger, l'un rue du Canal 206 et l'autre rue Royale 228 et 230 au coin de la rue St-Philippe, où elles trouveront toutes sortes d'articles blancs à des prix de New-York. La maison Danziger a aussi un vaste choix de parasols et 1000 rouleaux de nattes, grande largeur à 25 cents la varde.

MUSIQUE A 5 CENTS.—Voici le vrai moyen de rendre la musique populaire. Cinq cents pièce! Il est clair qu'à ce prix, on ne doit pas manquer d'acheteurs. Aussi, le magasin de M. Louis Grunewald, rue Baronne 78, a vu la vogue. On irait en pour trouver de la musique à meilleur marché et de la bonne musique, de la musique savante, ou de la musique douce et faite pour toutes les oreilles, comme disent les Anglo-Saxons. Mais il est clair qu'une musique offerte à ce prix doit s'écouler bien vite. Nous engageons donc les amateurs à se presser s'ils veulent avoir l'avantage du choix.

Chemises de dessous de merinos gaze pour hommes à 50c, 75c et $5,00 chez Godchaux, rue du Canal st.

GRAND DÉBALLAGE.— La maison Lefevre, rue Royale 174 et rue Baronne No 9, donne avis aux mères de famille qu'elle vient de faire un grand déballage de nouveaux articles de première communion. Ces articles sont de tous les prix et conviennent par conséquent aux petites bourses; bien qu'ils soient tous élégants et très nouveaux. Le choix en est riche. Cependant les premiers ordres seront nécessairement les mieux servis, et les personnes de la campagne qui ont à acheter des articles de première communion feront bien de s'y prendre de bonne heure, si elles tiennent à avoir l'avantage du choix.

VIEILLES PHOTOGRAPHIES.—L'art photographique est devenu parfait. Il ne lui manquait plus que de pouvoir rajeunir et perpétuer les vieux croquis effacés par le temps. C'est ce que fait aujourd'hui avec le plus grand succès M. John H. Clarke, rue du Canal 101. Cet habile artiste se charge de faire de grandes copies à l'humide, à l'aquarelle ou au pastel, et il suffit de lui indiquer la couleur des cheveux, des yeux et le teint pour qu'il reproduise une ressemblance frappante. Nous avons vu de ces copies et nous en avons été merveillé.

Devants de cheminée en toile, ouverts par derrière, 1 pour $900, chez Godchaux, 81 Canal et 235 Vieille Levée.

MAISON GREGG, 154 CANAL.—On trouve chez M. Gregg, 154 rue du Canal, des machines à coudre de tous les systèmes à des prix extrêmement réduits. M. Gregg offre aux clients de grandes facilités et leur loue des machines à coudre à raison d'une piastre par semaine, et le montant du loyer est compris dans le prix de la machine si plus tard le client se décide à en faire l'acquisition.

Au département des machines est joint un département de modes sous la direction de Mme Gregg, qui s'engage d'habiles ouvrières et qui reçoit régulièrement les dernières modes de Paris. On peut s'adresser à elle pour toute espèce de vêtements de garçons et de filettes, pour la lingerie, pour ouvrages de couture, etc.

CORSETS STORE. — Le "Crescent Store" rivalise en bon marché avec les magasins les mieux achalandés de la ville, et les marchandises qu'il offre aux dames sont aussi des plus élégantes et des plus nouvelles, deux excellentes raisons pour lui faire visite. Nous mentions particulièrement sur les prix qui sont mentionnés dans une annonce qu'on trouvera plus loin.

LÉON GODCHAUX. — La maison Godchaux vient de recevoir et déballe en ce moment dans ses grands magasins de la rue du Canal et de la Vieille-Levée, un immense stock de vêtements de printemps et d'été pour hommes, jeunes garçons et enfants. Nous nous empressons de signaler cet envoi à ceux qui se disposent à acheter des vêtements pour la nouvelle saison, car ils n'en trouveront nulle part de plus élégants et de mieux confectionnés. Nous ajouterons que les prix de la maison Godchaux sont très modérés.

FOURNITURES DE BUREAUX.— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annoncé de M. Paul Sauvé qui a toujours en magasin, No 30 Commercial Place, Passage du Commerce, toutes sortes de fournitures de bureaux, du papier à échantillons de coton, et imprime mémoires d'avocats, comptes, enveloppes, cartes, à des prix très modiques.

CHAUSSURES A BON MARCHÉ.—C'est au "Magasin Rouge", au coin des rues Royale et Dumaine, qu'on peut trouver de belles et bonnes chaussures à bon marché pour cavaliers, dames et enfants. M. Lion, agent, annonce aujourd'hui qu'il faut que tout le vaste stock de ce magasin soit vendu d'ici à trente jours.

MEUBLES A PRIX RÉDUITS.—MM. R. M. & R. J. Montgomery, Armory Hall, rue du Camp St., viennent de recevoir quelques nouveaux ameublements de salon et de chambre à coucher, qu'ils peuvent offrir à des prix encore plus bas que leurs tarifs ordinaires. Allez donc voir ces ameublements nouveaux avant qu'il soit trop tard, car la vente en est rapide.

Léon Godchaux vient pour $1,37 des caleçons de toile qu'on vend ordinairement à $2,00 pièce.

—Un trio de jolies bouvelles à la main dans l'*Entracte*.

V.... est un de ces apôtres en chambre qui rêvent une société découpée en petits carrés où chacun rame ses chous et sème ses radis.

—Ce qu'il nous faudrait, lui dit Henri de la Madeleine, tenant sa bien son sérieux, c'est une nouvelle religion.

V.... lui répondit tranquillement

—Je m'en occupe.

Ou reprochait à une dame dont le mari a occupé une haute situation sous l'empire, et qui, aujourd'hui, va cabotiner dans les casinos, la fréquence de ses caprices et la rapidité de ses ruptures.

—Vous ne faites donc aucune différence, lui disait le comte Alfred, entre les gens qui ont pour vous une affection sincère et ceux qui ne vous regardent que comme un passe-temps?

—Mon ami, répondit la dame, j'ai aimé dans dans le temps.... j'ai été trompée et cela m'a fendu le cœur.... depuis cette époque, *il fait*.

Un parisien demande à Gustave Flaubert ce qu'il pense de la situation de l'Espagne.

—L'Espagne, dit le grand homme, en secouant tristement la tête, est encore fort divisée .... *Le Nord* tient pour *Madame Bovary*, le Sud s'est prononcé pour *Salambo*.

NOUVELLES MARCHANDISES.— On trouvera plus loin une annonce de la maison Lucotte, rue du Canal 158, au coin de la rue Baronne, relative à un grand déballage de marchandises sèches, reçues tout récemment par Express et devant être vendues promptement à des prix extraordinairement bas. L'annonce contient une liste sommaire de ces articles avec l'indication des prix qui défient réellement toute concurrence. Nous recommandons ce grand assortiment aux dames de notre ville. Elles n'auront jamais une plus belle occasion de faire des emplettes à bon marché.

AGENCES D'EAUX MINÉRALES.—On verra plus loin la liste des eaux minérales que MM. Frederickson & Harte, chimistes et droguistes, rue du Canal 139, ont toujours en magasin. Cette liste est considérable et nous ne croyons pas qu'il y ait une seule lacune, c'est-à-dire qu'il n'y manque aucune désignation d'eaux célèbres et justement estimées. Voyez l'annonce.

Si vous voulez avoir de beaux pantalons en black doeskin pour $5,00 allez chez Godchaux. Il en a un très grand assortiment.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un corps trouvé à bord du Great Republic.

Hier matin, les matelots du steamer "Great Republic" en déchargeant le fret, ont découvert le corps d'un homme inconnu derrière une pile de sacs.

On suppose que le malheureux qui a été victime de cet accident, s'est embarqué à St-Louis et que n'ayant pas de quoi payer son passage, il s'est caché derrière quelques sacs de maïs où il s'est endormi.

Les matelots ont continué à empiler d'autres sacs à l'endroit où l'infortuné était couché, et il est probable que surpris dans son sommeil, il a été étouffé sans avoir pu pousser un cri.

On a trouvé dans les poches du pauvre diable un billet ainsi conçu :

Maison de Force de St-Louis, mars 1875.—Fred. Russia, déchargé.

"F. G. Fitzgerald, Surintendant."

Le coroner Chastant a fait une enquête, mais il n'a pu constater les faits que nous venons de relater.

Les disciples de Thespis.

Nous recevons une communication de Thespis, nous priant d'informer les lecteurs de l'*Abeille* que la seconde célébration de la Nouvelle Orléans de l'anniversaire de la naissance de Shakespeare, l'immortel Barde d'Avon, par les "Disciples de Thespis," n'aura pas lieu cette année, à cause de nos embarras politiques, financiers et autres.

Un enfant terrible

Un petit garçon âgé de 13 ans, nommé G. McKay, dont les parents demeurent au No 112 de la rue des Remparts, s'étant approprié un pistolet chargé, appartenant à son père, s'est cru un grand homme.

Avant en une querelle avec un de ses petits camarades, nommé Mattéo Lomasi, le jeune McKay a tiré son pistolet et a fait feu.

La balle, heureusement, n'a atteint personne et le petit homme a été désarmé et reconduit chez ses parents.

Petit Incendie.

Vers minuit, avant hier, le feu a été découvert dans la fonderie de D. C. McCan, au coin des rues Julia et Peters.

Il a été éteint presqu'immédiatement et le dommage ne dépasse pas $15.

Accident.

Vers sept heures et demie, hier matin, le vent a fait tomber une partie de la muraille, à côté de la maison sise au No. 112, rue Market. M. Wm. Brown, qui passait en ce moment, a eu le bras gauche et la cheville du pied droit fracturés. Le docteur Axson a examiné ses blessures et l'a fait transporter à l'Hôpital de Charité.

Arrestation de suspects.

Wm. Sheridan,—pas un frère du grand général,—et George Talibot, déclarés suspects par l'agent de police Roach, ont été arrêtés à Alger, au coin des rues Lavoisier et Front.

Réunion du Bureau de Santé.

Le Bureau de Santé s'est réuni avant hier soir sous la présidence du docteur Waitz pour recevoir les lettres de pouvoir des nouveaux membres nommés par le conseil municipal et commissionnés par le pseudo-gouvernement Kellogg.

Les docteurs Finney, Gaudet et LeMonier se sont donc présentés et ont été dûment reconnus comme membres du Bureau de Santé.

On a procédé alors au choix des officiers. Le docteur White a été réélu à l'unanimité comme président et S. C. Russell comme secrétaire.

Les inspecteurs sanitaires suivants ont été ensuite désignés

Premier District—D. S. Herrick.
Second District—Dr. J. P. Newman.
Troisième District—Dr. G. Dayton.
Quatrième District—Dr. R. A. Bayley.
Cinquième District—Dr. Joseph Dupuy.
Sixième District—Dr. Geo. K. Pratt.
Septième District—Dr. S. L. Henry.

Comme médecin de la Quarantaine, le docteur A. E. Ewes a été réélu pour Brashear City à un salaire de $100 par mois, et le docteur Shakespeare Allen a été désigné pour les Rigolets à un salaire de $150 par mois.

Cols de toile à $1,50 la douzaine, valant $3,00 chez Godchaux.

UNE GRANDE DAME.—Les journaux ont annoncé dernièrement la mort de la comtesse de Mornay, née Pahlen. Le *Sport* nous fournit quelques renseignements sur cette physionomie, qui eut sa célébrité mondaine.

Elle avait épousé, en premières noces, le comte Samoiloff, et sous ce nom, fut l'une des femmes les plus belles, les plus fêtées, les plus brillantes de la monarchie de Juillet. Paris, Vienne, Florence firent tour à tour, rayonner sa personnalité éclatante, et la chronique retentit souvent de son faste tout moscovite et de ses originalités de grande dame.

Elle était surtout célèbre par son amour pour la race canine, dont elle avait toujours près d'elle une vingtaine d'échantillons. Elle s'était remariée au comte Charles de Mornay, notre ancien ministre près la cour de Suède, et oncle du député de l'Oise. Mais l'incompatibilité d'humeur ne tarda pas à leur rendre la vie commune insupportable, et les époux se séparèrent après peu de temps. La comtesse de Mornay, malgré l'amabilité si connue de son mari, mit en action l'axiome, qui ne manque pas d'une certaine vérité : "Plus je connais les hommes, plus j'aime les chiens," et augmenta alors sa meute, avec laquelle elle parcourut l'Europe. Elle avait passé l'été dernier sur les bords du lac de Côme, et le rude hiver parisien de cette année acheva de détruire sa santé, fort ébranlée depuis longtemps.

La comtesse Samoiloff fut la première femme qui ait osé fumer dans un salon de Paris, et dans un temps où cigarette allumée ne sortait de guerre sur les rives de la Seine, les uns tenant pour, les autres contre l'usage de la fumerie pour les femmes. Des cendres de sa cigarette est sorti depuis un usage qui se propage de jour en jour et ne connaît plus d'obstacles.

Suivent quelques observations très justes sur cet abus qui fait qu'après dîner les hommes désertent en masse le salon pour aller se réfugier dans le fumoir. Ne pourrait-on, comme le dit fort bien Bachaumont, faire le sacrifice d'un cigare aux charmes de la causerie et de l'intimité féminine.

VOLÉ.—On lit dans le *Journal du Havre* Le 26, le train du Havre, arrivant à Paris à six heures et demie du soir, amenait, entre autres voyageurs, M. Julien Bonnière, qui rentrait en France après plus de vingt ans d'absence. Il venait des Etats-Unis, où il avait amassé une certaine fortune, avec laquelle il entendait se fixer définitivement dans son pays natal. Sa longue absence l'avait un peu dépaysé, de telle façon qu'il était assez embarrassé, assez empruntté en se retrouvant à Paris.

Il regardait de côté et d'autre, lorsqu'il fut abordé par un jeune homme, vêtu comme un garçon d'hôtel, et qui s'avança rapidement vers lui. M. J. Bonnière, enchanté de se confier à quelqu'un, accueillit fort bien les offres de service qu'il lui fit. L'obligeant jeune homme lui proposa de se charger de retirer ses nombreux bagages, pendant qu'il irait se reposer et changer de toilette dans un hôtel dont il se disait le représentant, et qui était situé vis-à-vis de la gare, rue d'Amsterdam.

En effet, M. Julien Bonnière remit ses bulletins de bagage au garçon qui promit de lui ramener les colis au bout d'une demi-heure au plus.

Mais il attendit en vain près de deux heures le retour de son cicérone.

Inquiet, il s'informa auprès du maître de l'hôtel, et en apprit qu'aucun représentant de l'établissement ne se trouvait à la gare ; il ne fit qu'un bond jusqu'au bureau des bagages, où on lui dit,—ce dont il se doutait bien,—que ses colis, quatre malles et deux grandes caisses, avaient été enlevés depuis plus d'une heure et demie.

Le trop confiant Julien Bonnière perd, à cette aventure, une somme de plus de 10,000 francs.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Législature de la Louisiane.

SESSION EXTRAORDINAIRE.

Séance du samedi 17 avril 1875.

SÉNAT.—La séance s'ouvre à midi avec un quorum présent.

M. Stamps présente une résolution pour la nomination d'un comité spécial des deux Chambres, auquel seront référées toutes les affaires mentionnées dans le message du gouverneur.—Référée.

Une pétition du Bureau du commerce est reçue et référée.

M. Kellogg paraît dans la salle et parle à plusieurs membres au sujet de la sentence arbitrale du comité congressionnel.

M. Cage fait la motion de référer le cas de Crozier au comité des élections contestées.

Sur motion de M. Burch lecture est donnée de la sentence arbitrale, et une motion de référer, cette décision au comité des élections, est adoptée.

Le comité rapporte que M. F. S. Goode a droit au siège occupé par M. Crozier. Le rapport est amendé par l'addition que M. Crozier aura droit à ses émoluments et frais de voyage pour l'extra session.

M. Weber donne avis qu'il présentera un bill pour l'incorporation du Bureau du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

M. Whitney donne avis qu'il présentera un bill de secours pour les victimes de l'inondation dans certaines portions de l'Etat.

A midi 26, le Sénat passe en séance exécutive; la séance est reprise à midi 45.

Les bills suivants sont présentés et admis en seconde lecture dans le but d'être référés :

Par M. White : Bill du Sénat No 3. Acte relatif aux impressions publiques dans la ville d'Orléans.

Bill du Sénat No 6. Acte relatif aux annonces judiciaires dans toutes les paroisses de l'Etat autres que la paroisse d'Orléans.

Un acte pour rappeler l'acte 120 des lois de 1870, relatif à la nomination des administrateurs publics.

M. White présente aussi un bill pour rapporter les sections 1881 à 2001, 2001 à 2090 des statuts revisés de la Louisiane.

Un acte pour incorporer le Bureau du Commerce de la Nouvelle Orléans.

Par M. Weber : un acte pour empêcher les inondations de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Par M. Whitney : un acte pour pourvoir à la nomination d'avocats de districts *pro tem*.

Par M. Young : un acte pour permettre aux personnes qui ont fourni des cautionnements officiels d'en être relevées après 30 jours d'avis.

Un acte pour remettre les pénalités à raison du non-paiement des taxes sur les terres inondées en 1874, à certaines conditions.

Par M. White : Un acte pour limiter le montant payé par la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'entretien des Ecoles publiques et pour réduire la taxe.

Un acte pour réduire la taxe levée à la Nouvelle-Orléans pour la police métropolitaine.

Un acte pour réduire à deux le nombre des cours de police de la Nouvelle-Orléans.

Par M. Weber : Un acte pour incorporer le "Mercantile Insurance Warehouse and Loan Co.," de la Nouvelle-Orléans.

Par M. White : Un acte pour régler la taxe du Parc, établie par l'acte 94 de la session extraordinaire de 1870 et l'acte 89 de 1871.

M. White demande la permission du Sénat pour présenter, sans avis préalable, un bill pour rappeler l'article No 165 du Code de procédure. Lu deux fois et référé.

M. Whitney présente une résolution jointe pour la nomination d'un comité composé de 5 sénateurs et 7 représentants auquel seront référées les bills relatifs à l'assessement et au soulagement des contribuables de la Nile-Orléans.

M. Stamps demande la suspension du reglement et la discussion immédiate.

M. Wharton objecte et dit que les bills doivent être référés séparément aux comités compétents.

La motion de M. Whitney est déposée pour un jour, conformément au règlement.

M. Goode est assermenté et prend son siége.

Sur motion de M. Robertson, des remerciements sont votés à M. Crozier pour avoir consenti à céder un siége auquel il n'avait aucun droit.

M. Crozier, pour reconnaître ce vote, prononce un discours pour contester la justice de la décision arbitrale à son égard.

M. Blackburn renchérit en exprimant le regret que le Sénat ait été appelé à voter pour soutenir le rapport du comité des élections dans le cas de M. Crozier.

La résolution de la Chambre reconnaissant Kellogg est adoptée après suspension du règlement.

A 2 heures 25 le Sénat s'ajourne à lundi à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre se réunit à midi 10 minutes. Le speaker Estelette occupe le fauteuil. Il fait donner lecture de la liste des comités permanents, tels qu'il les a composés. La voici :

ROULEMENTS.—Estelle, ex officio chairman, Young, Mathews de Tensas, Hahn, Hall, Stewart et Webb.

JUDICIAIRE.—Young, chairman, Koontz, Hahn, Kidd, Billieu, Lowell, Elliott, Hallau et Parson.

VOIES ET MOYENS. — J. Jeffries, chairman, Bower, Mathews, Roman, Ray, Beasley, Martin, Dawes et Blaffer.

DÉPENSES CONTINGENTES.—Hall (chairman), Mitchell, Pile, Smith, Walker, Dejean et Suser.

TERRES PUBLIQUES ET LEVÉES.—McCulloch, chairman, Johnson de Lafourche, Murrell, Beasly, Milton, Gilmore et Sarfatin.

BANQUES.—Wiltz, chairman, Aldige, Soner, Booth, Guichard, Maginnis et Southard.

INSTRUCTION PUBLIQUE.—Pipes, chairman, Schenck, Hahn, Sibilski, Baker, Kelly, Edwards, Gracien et Woods.

RÉCLAMATIONS. — Scales, (chairman), Carmouche, Stewart, Dugas, Pascals, Pippiet et Davidson.

M. Wiltz, désigné pour faire partie du Comité des Banques, comme chairman, refuse ce poste, parce qu'il est lui-même, dit-il, engagé dans des affaires de banque, et que le comité dont il a été nommé président était chargé d'instiquer une enquête sur les affaires de l'administration d'autres institutions financières, sa position serait à la fois équivoque et embarrassante.

Le speaker exprime l'espoir que M. Wiltz acceptera la présidence du Comité. Il l'a désigné pour ce poste afin que l'Assemblée bénéficiât de son intégrité et de ses lumières.

M. Wiltz persiste dans son refus. Il ne saurait accepter une position qui le placerait dans le plus grand embarras.

M. Lowell (républicain) refuse de faire partie du comité judiciaire. Ses occupations ne lui permettraient pas de consacrer au comité le temps nécessaire. Il y a d'ailleurs des avocats plus éminents que lui dans la Chambre.

M. Dupré présente une résolution portant qu'il sera nommé un cohaïtd de trois membres pour examiner les livres, papiers et comptes du comité des dépenses éventuelles, pendant la dernière session.

La Chambre procède ensuite à l'élection du greffier.

Les candidats présentés sont : B. J. Trezevant, conservateur ; William Houston, républicain-libéral ; William Vigers, républicain-radical.

Au nom de M. Vigers est retiré.

M. Sartain, républicain de couleur, propose à ses collègues de voter pour le candidat conservateur, si l'on consent à donner à un républicain la place d'assistant-greffier.

Cette proposition est accueillie par des rires.

M. Trezevant est élu. Il reçoit 49 voix contre 16 données à M. Houston, 1 à M. Dominique, 13 à M. Vigers et 3 votes en blanc.

Les votes donnés à M. Vigers l'ont été en dépit de la déclaration faite et réitérée à maintes reprises par ses amis qu'il n'était pas candidat.

M. Pierson, républicain blanc, a désigné M. J. W. Roxborough, républicain de couleur, le titulaire actuel, comme candidat pour la place d'assistant-greffier. Il adjure les conservateurs de se montrer magnanimes et de donner à leurs collègues républicains un poste inférieur. Ces derniers ont tous voté pour un speaker conservateur : ils sont donc autorisés à compter sur un peu de bienveillance de la part de leurs adversaires politiques.

M. Hall, conservateur, désigne M. Oscar Arroyo comme candidat conservateur.

Les voix se partagent ainsi :

Arroyo, 57; Roxborough, 49. C'est strictement un vote de parti. Il n'y a que M. Keys, conservateur de couleur, qui vote pour M. Roxborough.

Il est environ 1 heure. M. Hall, conservateur, propose de procéder à l'élection du sergent-d'armes.

Les républicains tâchent d'éluder l'élection et gagnent deux heures au moyen de motions dilatoires. Ils ont recours à toutes les ronerie de la tactique parlementaire, mais ils finissent enfin par succomber, par suite d'une décision du speaker. M. Wiltz avait proposé de substituer à la proposition de M. Hall une autre déclarant que tous les officiers de la Chambre seraient élus. Le speaker déclare que la proposition est conforme au règlement et la met aux voix : elle est adoptée par 59 contre 9.

Plusieurs républicains voyant que tous leurs efforts pour gagner du temps sont vains, quittent l'enceinte, et leur retraite donne lieu à des scènes de désordre et de tumulte qui rappellent celles de la session régulière. M. Murrell, républicain de couleur, se plaint de la conduite de certains spectateurs ; il dit qu'un orateur républicain a été sifflé et qu'on a crié : "Mettez-le à la porte!" Si, continue M. Murrell, le speaker ne fait pas mieux respecter l'ordre, il se retirera. (Rires !

(Le reporter demande ici à un représentant républicain pourquoi lui et ses collègues radicaux font tant d'efforts pour empêcher la nomination d'un sergent-d'armes conservateur, et le représentant républicain lui répond qu'ils ont besoin d'un sergent-d'armes du leur parti pour protéger la Chambre. Or, à ce moment même, il y avait de quarante à cinquante métropolitaines dans la Maison d'Etat, répartis entre l'enceinte du Sénat et celle de la Chambre.)

M. Hall, conservateur, désigne pour candidat aux fonctions de sergent-d'armes M. Edward Flood, conservateur, et M. Sartain, républicain de couleur, désigne M. John Gair, républicain de couleur, le titulaire actuel.

M. Soner dit qu'il est autorisé à retirer le nom de M. Gair.

M. Flood est alors élu à l'unanimité sergent-d'armes.

MM. W. R. Rutherland et C. W. Young sont choisis sans opposition comme sergents-d'armes ; M. E. J. Churchill, comme maître de poste ; M. Charles Hupé, soldat fédéral invalide, comme commis aux minutes. J. T. Picot, comme assistant commis aux minutes ; John W. Overton, comme premier commis aux enrôlements, et John F. McMillen comme premier. Tous sont conservateurs.

Il s'élève un débat sur la question de savoir comment on procédera au choix des employés du comité d'ordre, et décide que l'ex-speaker, M. Michael Hahn, présidera le dit le président de choisir le sergent de la Chambre d'ordre.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

PRUSSE.

Berlin, 16.— Le bill abrogeant les clauses de la constitution qui accordent une indépendante administration des affaires ecclésiastiques, l'intercourse des associations religieuses avec leurs supérieurs, et la franchise des nominations officielles, a subi en seconde lecture, aujourd'hui, à la Chambre basse de la Diète.

Dans le cours des débats, le prince Bismark a dit que le gouvernement s'avait recours à de telles mesures que parce qu'elles étaient inévitables. Depuis le Concile de Vatican, poursuivit-il, le parti rampant, ce prétendu parti, avec un armée de prêtres entièrement dévoués, une puissance serait sérieuse quand même elle appartiendrait à un monarque assis au lieu de Prusse, n'en fut pas plus étrangler. Ce monarque, s'il en avait le pouvoir, voudrait réaliser son programme en Prusse, mais il faudrait d'abord qu'il détruisît la suprématie du peuple prussien. Le prince a fini par ces mots :

"Quand toutes les bêtehes causées au berlevard de la Prusse, par la concession de trop de droits à des objets indignes, seront réparées, alors nous pourrons chercher la paix."

Berlin, 17.—*Le Prusse* dit que l'empereur Guillaume a adressé au roi d'Italie une lettre exprimant des félicitations pour le mouvement officiel d'en être relevée après 30 jours d'avis.

Un acte pour remettre les pénalités à raison du non-paiement des taxes sur les terres inondées en 1874, à certaines conditions.

Par M. White : Un acte pour limiter le montant payé par la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'entretien des Ecoles publiques et pour réduire la taxe.

Un acte pour réduire la taxe levée à la Nouvelle-Orléans pour la police métropolitaine.

Un acte pour réduire à deux le nombre des cours de police de la Nouvelle-Orléans.

Par M. Weber : Un acte pour incorporer le "Mercantile Insurance Warehouse and Loan Co.," de la Nouvelle-Orléans.

Par M. White : Un acte pour régler la taxe du Parc, établie par l'acte 94 de la session extraordinaire de 1870 et l'acte 89 de 1871.

M. White demande la permission du Sénat pour présenter, sans avis préalable, un bill pour rappeler l'article No 165 du Code de procédure. Lu deux fois et référé.

M. Whitney présente une résolution jointe pour la nomination d'un comité composé de 5 sénateurs et 7 représentants auquel seront référées les bills relatifs à l'assessement et au soulagement des contribuables de la Nile-Orléans.

M. Stamps demande la suspension du reglement et la discussion immédiate.

M. Wharton objecte et dit que les bills doivent être référés séparément aux comités compétents.

La motion de M. Whitney est déposée pour un jour, conformément au règlement.

M. Goode est assermenté et prend son siége.

Sur motion de M. Robertson, des remerciements sont votés à M. Crozier pour avoir consenti à céder un siége auquel il n'avait aucun droit.

M. Crozier, pour reconnaître ce vote, prononce un discours pour contester la justice de la décision arbitrale à son égard.

M. Blackburn renchérit en exprimant le regret que le Sénat ait été appelé à voter pour soutenir le rapport du comité des élections dans le cas de M. Crozier.

La résolution de la Chambre reconnaissant Kellogg est adoptée après suspension du règlement.

A 2 heures 25 le Sénat s'ajourne à lundi à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre se réunit à midi 10 minutes. Le speaker Estelette occupe le fauteuil. Il fait donner lecture de la liste des comités permanents, tels qu'il les a composés. La voici :

ROULEMENTS.—Estelle, ex officio chairman, Young, Mathews de Tensas, Hahn, Hall, Stewart et Webb.

JUDICIAIRE.—Young, chairman, Koontz, Hahn, Kidd, Billieu, Lowell, Elliott, Hallau et Parson.

VOIES ET MOYENS. — J. Jeffries, chairman, Bower, Mathews, Roman, Ray, Beasley, Martin, Dawes et Blaffer.

DÉPENSES CONTINGENTES.—Hall (chairman), Mitchell, Pile, Smith, Walker, Dejean et Suser.

TERRES PUBLIQUES ET LEVÉES.—McCulloch, chairman, Johnson de Lafourche, Murrell, Beasly, Milton, Gilmore et Sarfatin.

BANQUES.—Wiltz, chairman, Aldige, Soner, Booth, Guichard, Maginnis et Southard.

INSTRUCTION PUBLIQUE.—Pipes, chairman, Schenck, Hahn, Sibilski, Baker, Kelly, Edwards, Gracien et Woods.

RÉCLAMATIONS. — Scales, (chairman), Carmouche, Stewart, Dugas, Pascals, Pippiet et Davidson.

M. Wiltz, désigné pour faire partie du Comité des Banques, comme chairman, refuse ce poste, parce qu'il est lui-même, dit-il, engagé dans des affaires de banque, et que le comité dont il a été nommé président était chargé d'instiquer une enquête sur les affaires de l'administration d'autres institutions financières, sa position serait à la fois équivoque et embarrassante.

Le speaker exprime l'espoir que M. Wiltz acceptera la présidence du Comité. Il l'a désigné pour ce poste afin que l'Assemblée bénéficiât de son intégrité et de ses lumières.

M. Wiltz persiste dans son refus. Il ne saurait accepter une position qui le placerait dans le plus grand embarras.

M. Lowell (républicain) refuse de faire partie du comité judiciaire. Ses occupations ne lui permettraient pas de consacrer au comité le temps nécessaire. Il y a d'ailleurs des avocats plus éminents que lui dans la Chambre.

M. Dupré présente une résolution portant qu'il sera nommé un cohaïtd de trois membres pour examiner les livres, papiers et comptes du comité des dépenses éventuelles, pendant la dernière session.

La Chambre procède ensuite à l'élection du greffier.

Les candidats présentés sont : B. J. Trezevant, conservateur ; William Houston, républicain-libéral ; William Vigers, républicain-radical.

Au nom de M. Vigers est retiré.

M. Sartain, républicain de couleur, propose à ses collègues de voter pour le candidat conservateur, si l'on consent à donner à un républicain la place d'assistant-greffier.

Cette proposition est accueillie par des rires.

M. Trezevant est élu. Il reçoit 49 voix contre 16 données à M. Houston, 1 à M. Dominique, 13 à M. Vigers et 3 votes en blanc.

Les votes donnés à M. Vigers l'ont été en dépit de la déclaration faite et réitérée à maintes reprises par ses amis qu'il n'était pas candidat.

M. Pierson, républicain blanc, a désigné M. J. W. Roxborough, républicain de couleur, le titulaire actuel, comme candidat pour la place d'assistant-greffier. Il adjure les conservateurs de se montrer magnanimes et de donner à leurs collègues républicains un poste inférieur. Ces derniers ont tous voté pour un speaker conservateur : ils sont donc autorisés à compter sur un peu de bienveillance de la part de leurs adversaires politiques.

M. Hall, conservateur, désigne M. Oscar Arroyo comme candidat conservateur.

Les voix se partagent ainsi :

Arroyo, 57; Roxborough, 49. C'est strictement un vote de parti. Il n'y a que M. Keys, conservateur de couleur, qui vote pour M. Roxborough.

Il est environ 1 heure. M. Hall, conservateur, propose de procéder à l'élection du sergent-d'armes.

Les républicains tâchent d'éluder l'élection et gagnent deux heures au moyen de motions dilatoires. Ils ont recours à toutes les ronerie de la tactique parlementaire, mais ils finissent enfin par succomber, par suite d'une décision du speaker. M. Wiltz avait proposé de substituer à la proposition de M. Hall une autre déclarant que tous les officiers de la Chambre seraient élus. Le speaker déclare que la proposition est conforme au règlement et la met aux voix : elle est adoptée par 59 contre 9.

Plusieurs républicains voyant que tous leurs efforts pour gagner du temps sont vains, quittent l'enceinte, et leur retraite donne lieu à des scènes de désordre et de tumulte qui rappellent celles de la session régulière. M. Murrell, républicain de couleur, se plaint de la conduite de certains spectateurs ; il dit qu'un orateur républicain a été sifflé et qu'on a crié : "Mettez-le à la porte!" Si, continue M. Murrell, le speaker ne fait pas mieux respecter l'ordre, il se retirera. (Rires !

(Le reporter demande ici à un représentant républicain pourquoi lui et ses collègues radicaux font tant d'efforts pour empêcher la nomination d'un sergent-d'armes conservateur, et le représentant républicain lui répond qu'ils ont besoin d'un sergent-d'armes du leur parti pour protéger la Chambre. Or, à ce moment même, il y avait de quarante à cinquante métropolitaines dans la Maison d'Etat, répartis entre l'enceinte du Sénat et celle de la Chambre.)

M. Hall, conservateur, désigne pour candidat aux fonctions de sergent-d'armes M. Edward Flood, conservateur, et M. Sartain, républicain de couleur, désigne M. John Gair, républicain de couleur, le titulaire actuel.

M. Soner dit qu'il est autorisé à retirer le nom de M. Gair.

M. Flood est alors élu à l'unanimité sergent-d'armes.

MM. W. R. Rutherland et C. W. Young sont choisis sans opposition comme sergents-d'armes ; M. E. J. Churchill, comme maître de poste ; M. Charles Hupé, soldat fédéral invalide, comme commis aux minutes. J. T. Picot, comme assistant commis aux minutes ; John W. Overton, comme premier commis aux enrôlements, et John F. McMillen comme premier. Tous sont conservateurs.

Il s'élève un débat sur la question de savoir comment on procédera au choix des employés du comité d'ordre, et décide que l'ex-speaker, M. Michael Hahn, présidera le dit le président de choisir le sergent de la Chambre d'ordre.

Fait à la Chambre d'ordre.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

PRUSSE.

Berlin, 16.— Le bill abrogeant les clauses de la constitution qui accordent une indépendante administration des affaires ecclésiastiques, l'intercourse des associations religieuses avec leurs supérieurs, et la franchise des nominations officielles, a subi en seconde lecture, aujourd'hui, à la Chambre basse de la Diète.

Dans le cours des débats, le prince Bismark a dit que le gouvernement s'avait recours à de telles mesures que parce qu'elles étaient inévitables. Depuis le Concile de Vatican, poursuivit-il, le parti rampant, ce prétendu parti, avec un armée de prêtres entièrement dévoués, une puissance serait sérieuse quand même elle appartiendrait à un monarque assis au lieu de Prusse, n'en fut pas plus étrangler. Ce monarque, s'il en avait le pouvoir, voudrait réaliser son programme en Prusse, mais il faudrait d'abord qu'il détruisît la suprématie du peuple prussien. Le prince a fini par ces mots :

"Quand to